



ISSN -0990-8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°29 publié le 26/08/2013

**Spécial 2013-30**

Délégations de signature

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

### Secrétariat Général

#### Secrétariat Général aux Affaires Départementales

<b>2013238-01</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Rémi RECIO, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse	1
<b>2013238-02</b> - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfet d'Aubusson	3
<b>2013238-03</b> - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet de la Préfète de la Creuse	9
<b>2013238-04</b> - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Annie ALLEZY, Secrétaire particulière de Mme la Préfète	12
<b>2013238-05</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques	14
<b>2013238-06</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Pierre MEDOC, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur du développement local	17
<b>2013238-07</b> - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Françoise MATIGOT, Chef du bureau des investissements et des finances	21
<b>2013238-08</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Jean-Michel BERGEAL, Chef du Secrétariat Général aux Affaires Départementales	24
<b>2013238-09</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles	27
<b>2013238-10</b> - Arrêté donnant délégation de signature à M. Fabien FAURE, Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Creuse sur le périmètre RéATE	30

## Arrêté n°2013238-01

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Rémi RECIO, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Rémi RECIO,**  
**Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Rémi RECIO, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1/ - des réquisitions de la force armée,
- 2/ - des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétences.

**Article 2** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-02

### **Arrêté donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfet d'Aubusson**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°  
donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC,  
Sous-Préfet d'AUBUSSON**

**LA PREFETE DE LA CREUSE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

**VU** le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des Sous-Préfets,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 20 avril 2012 nommant Mme Aurore LE BONNEC, directrice d'hôpital, sous-préfète, Sous-Préfète d'Aubusson,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009, modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-05 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à Mme Aurore LE BONNEC, Sous-Préfet d'AUBUSSON,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Annick BONNOT, Attachée d'administration, Secrétaire Générale des services de la Sous-Préfecture d'Aubusson, à compter du 16 février 2012,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, pour assurer, sous mon autorité, la coordination de l'action des services de l'État dans l'arrondissement d'Aubusson.

En outre, **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, est habilitée à assurer la gestion du centre de coût PRFSP01023 et dans les situations d'urgence, à signer les pièces de dépenses y afférant.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est également donnée à **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson :

**A – EN MATIERE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) dans les limites de son arrondissement

1. Délivrer les autorisations d'acquisition et de détention d'armes et les récépissés de déclarations d'acquisitions d'armes de 5<sup>ème</sup> et de 7<sup>ème</sup> catégories ;
2. Signer les décisions :
  - portant remise à l'autorité administrative d'armes, quelle que soit leur catégorie en application des dispositions de l'article L 2336-4 du Code de la défense,
  - ordonnant à tout détenteur d'une arme quelle que soit sa catégorie, de s'en dessaisir en application des dispositions de l'article L 2336- 5 du même code ;
3. Délivrer les cartes européennes d'armes à feu (article 85 du décret modifié n° 95-589 du 6 mai 1995 ;
4. Délivrer les récépissés de revendeur d'objets mobiliers ;
5. Attribuer les logements HLM aux fonctionnaires, conformément à l'article R 441.19 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
6. Autoriser la constitution, la dissolution et exercer la tutelle des associations syndicales autorisées de propriétaires, créées en application de la loi du 21 juin 1865 pour toutes les parties de ces attributions relevant de la Préfète ;
7. Recevoir et donner récépissé de déclaration de constitution des associations syndicales libres de propriétaires ;
8. Prononcer l'application du régime forestier des bois et forêts ou leur distraction ;
9. Délivrer les autorisations d'inhumation de corps dans une propriété particulière, en application de l'article 5 du décret n° 50.50 du 31 décembre 1941 modifié ;
10. Autoriser la constitution de groupements forestiers ;
11. Autoriser la constitution des groupements syndicaux forestiers ;
12. Approuver les statuts des groupements forestiers ;
13. Signer les contrats éducatifs locaux.

b) sur l'ensemble du département

14. Pour les biens de sections :
  - convoquer les électeurs pour :
    - la création de commissions syndicales (article L2411-3 du CGCT)
    - la vente de biens ou le changement d'usage ou l'engagement de tout ou partie de biens dans une association syndicale ou tout autre structure de regroupement foncier (article L2411-16 du CGCT)
  - statuer en cas de désaccord ou en l'absence de vote de la majorité des électeurs (article L2411-16 du CGCT)

- autoriser le transfert des biens de section au profit des communes (articles L2411-11 et L2411-12-1 du CGCT).

c) pour l'arrondissement de Guéret

15. signer les récépissés de déclarations d'associations type loi 1901 dont le siège social est situé sur l'arrondissement de GUERET, de changements survenus dans leur administration ainsi que de toutes modifications apportées à leurs statuts.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, la délégation de signature sera exercée par **Mme Annick BONNOT**, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Aubusson.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC** et de **Mme Annick BONNOT**, la délégation sera exercée par **Mme Catherine GAMBLIN**, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

**B – EN MATIERE DE POLICE**

16. Délivrer les autorisations de lâchers de pigeons-voyageurs, prévus par la loi n° 94 – 508 du 23 juin 1994 et le décret n° 95 – 1305 du 18 décembre 1995 ;

17. Accorder le concours de la force publique pour l'exécution de jugements d'expulsion domiciliaire ;

18. Délivrer des autorisations relatives à la police des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales, notamment celles accordées par dérogation à l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2010 ;

19. Prononcer l'avertissement à l'exploitant d'un débit de boissons et la fermeture administrative d'un débit de boissons, conformément à l'article L 3332 – 15 du Code de la Santé Publique ;

20. Autoriser les courses pédestres, cyclistes, hippiques, ainsi que les rallyes automobiles et motocyclistes se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement d'Aubusson ;

21. Réglementer la circulation sur les routes nationales à l'occasion des épreuves sportives ne comportant pas la participation de véhicules à moteur lorsque le Sous-Préfet est habilité pour autoriser ces épreuves ;

22. Réglementer temporairement la circulation sur les routes nationales à l'occasion de toutes manifestations et chaque fois que l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public l'exige ;

23. Autoriser la délivrance de permis de conduire ;

24. Signer les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière ;

25. Prendre les mesures administratives consécutives à un examen médical relatives aux permis de conduire ;

26. Prononcer la suspension du permis de conduire ;

27. Approuver les décisions prises par les Maires pour assurer en cas d'urgence, la police des cours d'eau non domaniaux (Code Rural, article 111) ;

28. Se substituer aux Maires dans les cas prévus par l'article L 2215 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;



29. En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, prononcer les mesures de soins psychiatriques dans les conditions prévues à l'article L3213-1 du Code de la Santé Publique.

### **C – EN MATIERE D'ADMINISTRATION LOCALE**

30. Informer le Maire, à sa demande, de l'intention de la Préfète de ne pas déférer au Tribunal Administratif l'acte qu'il a transmis conformément à l'article 3, alinéa 3 de la loi susvisée ;

31. Accepter les démissions des adjoints au Maire (Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-15) ;

32. Régler, après m'avoir demandé de saisir la Chambre Régionale des Comptes et au vu des propositions de cette juridiction, le budget d'une commune si celui-ci n'a pas été adopté avant la date limite fixée par la loi ou les règlements, conformément aux articles 1 et 100 de la loi susvisée ;

33. Informer le Maire d'une commune, dont le budget n'a pas été voté en équilibre réel, de son intention de mettre en œuvre la procédure de rétablissement de l'équilibre, lui adresser des propositions pour régler ce budget, régler après m'avoir demandé de saisir la Chambre Régionale des Comptes, au vu des propositions de cette juridiction et rendre exécutoire le budget en cas de refus de délibération ou en cas de délibération jugée insuffisante pour rétablir l'équilibre de ce budget, conformément aux articles 8 (alinéa 4) et 100 de la loi susvisée ;

34. Rétablir l'équilibre budgétaire, lorsque l'apurement des comptes communaux fait apparaître un déficit important, conformément aux articles 9 (alinéa 4) et 100 (alinéa 1) de la loi susvisée ;

35. Constater l'absence ou l'insuffisance au budget communal de crédits destinés à couvrir le règlement d'une dépense obligatoire de l'exercice, informer le Maire de mon intention de mettre en œuvre la procédure d'inscription d'office de la dépense et des crédits nécessaires à son règlement, adresser à la commune une mise en demeure d'effectuer le redressement nécessaire et enfin, après m'avoir demandé de saisir la Chambre Régionale des Comptes, inscrire d'office la dépense obligatoire et les crédits suffisants pour son règlement si au bout d'un mois, la mise en demeure n'a pas été suivie d'effet, conformément aux articles 11 (alinéa 3) et 100 (alinéa 1) de la loi susvisée ;

36. Procéder d'office à l'inscription budgétaire et au mandatement des dépenses obligatoires résultant d'une décision juridictionnelle passée en force de chose jugée, conformément à l'article 98 de la loi susvisée et à l'article 1 (alinéa 11) de la loi n° 80-539 du 16 juillet 1980 ;

37. Procéder d'office au mandatement d'une dépense obligatoire, au cas où le maire n'y aurait pas procédé, conformément à l'article 12 de la loi susvisée ;

38. Autoriser lorsqu'ils ne concernent que l'arrondissement, la création de syndicats intercommunaux, la modification des statuts, l'adhésion et le retrait des communes ;

39. Signer les accusés de réception et les correspondances prévus par l'article R 2334.23 du C.G.C.T. ainsi qu'il résulte de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2002-1522 du 23 décembre 2002 relatif aux modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**ARTICLE 3** : Dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture et **Mme Hélène GIRARDOT**, Directeur des Services du Cabinet, **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, est habilitée à signer durant la période de permanence :

Tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, la délégation de signature consentie aux articles 1 et 2 sera exercée par **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse.

Toutefois, en ce qui concerne l'article 2 (dispositions 23 à 26 incluses) relatif aux mesures de police administrative, la délégation de signature sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson et de **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse par **M. Maurice BUNEL**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques.

Toutefois, en ce qui concerne les seules lettres d'information précédant les mesures administratives consécutives à un examen médical, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Aurore LE BONNEC**, délégation de signature est donnée à **Mme Chantal NEOLLIER**, secrétaire de la commission médicale primaire de l'arrondissement d'Aubusson.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC** et de **Mme Chantal NEOLLIER**, cette délégation de signature pour les seules lettres d'information précédant les mesures administratives consécutives à un examen médical, sera exercée par **M. Francis COURSEAUX**, adjoint administratif, secrétaire remplaçant de la commission médicale primaire de l'arrondissement d'Aubusson.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfète d'Aubusson et de **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, délégation de signature sera donnée à **Mme Annick BONNOT**, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Aubusson à l'effet de :

- Signer les arrêtés relatifs aux courses pédestres, cyclistes, hippiques ainsi que les rallyes automobiles et motocyclistes se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement.
- Approuver les délibérations, budgets, marchés et travaux des associations foncières de remembrement et des associations syndicales autorisées de propriétaires ;
- Délivrer les récépissés de revendeur d'objets mobiliers ;
- Délivrer les récépissés de déclarations d'acquisition d'armes de 5<sup>ème</sup> et de 7<sup>ème</sup> catégories.

**ARTICLE 5 :** A titre permanent, est donnée délégation à **Mme Annick BONNOT**, Attachée de Préfecture, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Aubusson, à effet de signer les ampliations d'arrêté.

Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Annick BONNOT**, Attachée de Préfecture, délégation est donnée à **Mme Catherine GAMBLIN**, Secrétaire Administrative de classe exceptionnelle, à effet de signer les ampliations d'arrêtés.

**ARTICLE 6 :** Délégation permanente est donnée à **Mme Claude DEMEYER**, Secrétaire administrative de classe supérieure, pour assurer la gestion du centre de coût PRFSP01023.

**ARTICLE 7 :** L'arrêté préfectoral n° 2013056-05 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 8 :** M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Mme le Sous-Préfet d'Aubusson et Mme la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Aubusson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-03

### **Arrêté donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet de la Préfète de la Creuse**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°  
donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT,  
Directeur des Services du Cabinet de la Préfète de la Creuse**

**LA PREFETE DE LA CREUSE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté ministériel n° 12/1081/A du 8 août 2012 nommant Mme Hélène GIRARDOT, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse, à compter du 20 août 2012 jusqu'au 19 août 2014 inclus,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009 modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-02 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Anna REYGNAUD, Attachée principale d'administration, Chef du bureau du Cabinet à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Delphine SENECHAL, Attachée d'administration, en qualité de Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 15 novembre 2012 nommant Mme Colette JEAN, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles à compter du 2 janvier 2013,

**VU** la décision d'affectation du 1<sup>er</sup> juillet 2013 nommant Mme Annie ALLEZY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Secrétaire particulière de Mme la Préfète de la Creuse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**VU** la décision d'affectation du 22 août 2013 nommant Mme Léontine TITUS, Adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, Secrétaire particulière de Mme le Directeur des Services du Cabinet, à compter du 2 septembre 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à **Mme Hélène GIRARDOT**, Directeur des Services du Cabinet, pour signer :

- tous arrêtés, correspondances et décisions entrant dans le cadre de ses attributions,
- assurer la gestion du centre de coût PRF DCAB 023 Cabinet et dans les situations d'urgence, signer les pièces de dépense.

Sont exclus de la présente délégation :

- les propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale,
- les déclinatoires de compétence.

**Article 2** : Dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, **Mme Hélène GIRARDOT**, Directeur des Services du Cabinet, est habilitée à signer, en cas d'urgence, durant la période de permanence :

Tous arrêtés (notamment ceux relatifs à l'hospitalisation d'office), décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Hélène GIRARDOT**, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par **Mme Anna REYGNAUD**, Chef du bureau du Cabinet, excepté pour la gestion du centre de coût pour laquelle la délégation est accordée à **Mme Léontine TITUS** (à compter du 2 septembre 2013), Secrétaire particulière de Mme le Directeur des Services du Cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Léontine TITUS**, la délégation qui lui est consentie est accordée à **Mme Annie ALLEZY**, Secrétaire particulière de Mme la Préfète.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Hélène GIRARDOT**, délégation de signature est donnée à **Mme Delphine SENECHAL**, Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles, pour signer dans le cadre normal des attributions du service :

- les ampliations d'arrêtés préfectoraux, copies conformes, bordereaux d'envoi,
- les notes et actes non exécutoires, demandes d'enquêtes, de renseignements ou d'avis,
- les lettres de transmission,
- les convocations des membres de jury d'examen de secourisme et les procès-verbaux d'examen.

Sont exclues de la présente délégation, les lettres à destination des élus.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Delphine SENECHAL**, Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), délégation de signature est donnée à **Mme Colette JEAN**, Adjointe au Chef du Service interministériel de défense et de protection civiles.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-02 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 7** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-04

### **Arrêté donnant délégation de signature à Mme Annie ALLEZY, Secrétaire particulière de Mme la Préfète**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à Mme Annie ALLEZY,**  
**Secrétaire particulière de Mme la Préfète**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009 modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** la décision d'affectation du 1<sup>er</sup> juillet 2013 nommant Mme Annie ALLEZY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Secrétaire particulière de Mme la Préfète de la Creuse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**VU** la décision d'affectation du 22 août 2013 nommant Mme Léontine TITUS, Adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, Secrétaire particulière de Mme le Directeur des Services du Cabinet, à compter du 2 septembre 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à **Mme Annie ALLEZY**, Secrétaire particulière de Mme la Préfète de la Creuse, pour assurer la gestion du centre de coût PRFPRFT023.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Annie ALLEZY**, la délégation est exercée par **Mme Léontine TITUS** (à compter du 2 septembre 2013), Secrétaire particulière de Mme le Directeur des services du cabinet.

**Article 3** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-05

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat Général  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013



**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL,**  
**Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,**  
**Directeur de la réglementation et des libertés publiques**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

VU le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté ministériel n° 12/1090/A du 8 août 2012 portant mutation, nomination et détachement de M. Maurice BUNEL, Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture de la Creuse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013056-36 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à M. Maurice BUNEL, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques,

VU la décision d'affectation du 6 août 2013 nommant Mme Marie-Line PATISSIER, Secrétaire administrative de classe supérieure, à la Direction de la réglementation et des libertés publiques, à compter du 2 septembre 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **M. Maurice BUNEL**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions de la direction ainsi que les notes en délibéré auprès du Tribunal administratif, à l'exclusion des lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée départementale.

La présente délégation sera également exercée pour signer :

- les décisions de reconstitution de points de permis de conduire,
- les arrêtés prolongeant les délais d'inhumation et de crémation pris en application des articles R 2213-33 et R 2213-35 du Code général des collectivités territoriales,

- les arrêtés autorisant le transport de corps et de cendres (R 2213-21 au R 2313-28 du Code général des collectivités territoriales),
- les arrêtés de suspension pris en application des procédures prévues aux articles L.224-2 et L.224-7 du Code de la Route (arrêtés de suspension provisoire),
- les mesures administratives consécutives à un examen médical.

Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Rémi RECIO**, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et de **Mme Aurore LE BONNEC**, Sous-Préfet d'Aubusson, la présente délégation sera exercée pour signer :

- tous les autres arrêtés à l'exclusion de ceux relevant de législation et de réglementation prévoyant la signature des arrêtés par un membre du corps préfectoral.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier CURE**, Chef du Bureau de la circulation automobile, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions du Bureau de la circulation automobile à l'exclusion de la signature des arrêtés.

**Article 3** : En cas d'absence simultanée de **M. Maurice BUNEL** et de **M. Olivier CURE**, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Line PATISSIER** (à compter du 2 septembre 2013) et à **Mme Dominique BLANCHARD**, à l'effet de signer tous titres, correspondances courantes, bordereaux d'envoi et ampliements d'arrêtés relevant de la compétence du Bureau de la circulation automobile.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée à **Mme Claudine LE ROUX**, Adjointe au Chef du Bureau de la réglementation et des élections, à l'effet de signer tous titres, correspondances courantes, bordereaux d'envoi, ampliements d'arrêtés et expéditions d'actes de l'Etat relevant du Bureau de la réglementation et des élections.

**Article 5** : Délégation de signature est donnée à **Melle Nadine COUTIER**, Chef du Bureau de la nationalité et des étrangers, pour signer tout titre et toute correspondance courante relevant des attributions du Bureau de la nationalité et des étrangers à l'exclusion de la signature des arrêtés.

**Article 6** : En cas d'absence de **Melle Nadine COUTIER**, délégation de signature est donnée à **Mme Nicole DAYRAS**, Adjointe au Chef du Bureau de la nationalité et des étrangers, à l'effet de signer tout titre d'identité, titre de voyage, copies d'arrêtés relatifs à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés de reconduite à la frontière et décisions de placement en rétention administrative) ainsi que les correspondances courantes, les bordereaux d'envoi, les ampliements d'arrêtés et expéditions d'actes de l'Etat relevant de la compétence du Bureau de la nationalité et des étrangers.

Toutefois, en cas d'absence simultanée de **Melle Nadine COUTIER** et de **Mme Nicole DAYRAS**, délégation de signature est également donnée à **Mme Nathalie JAMET**, à l'effet de signer les ampliements ou copies d'arrêtés relatifs à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés de reconduite à la frontière et décisions de placement en rétention administrative) ainsi que les bordereaux d'envoi relevant de ce domaine de compétence.

**Article 7** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-36 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 8** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-06

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Pierre MEDOC, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur du développement local**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°  
donnant délégation de signature à M. Pierre MEDOC,  
Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,  
Directeur du développement local**

**LA PREFETE DE LA CREUSE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juillet 1991 portant affectation de M. Pierre MÉDOC, Attaché Principal, à la Préfecture de la Creuse, pour exercer les fonctions de Directeur et l'arrêté ministériel du 10 mars 1992 nommant M. Pierre MÉDOC en qualité de Directeur de Préfecture à compter du 1er janvier 1992,

**VU** l'arrêté ministériel du 18 mai 2009 portant renouvellement du détachement de M. Pierre MÉDOC sur l'emploi de Directeur des Actions Interministérielles et des Affaires Décentralisées de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-04 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à M. Pierre MEDOC, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur du développement local

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Pierre MEDOC, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur du développement local à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Thierry REMUZON, Attaché principal d'administration, Chef du Bureau des procédures d'intérêt public à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mlle Nadine COURTAUD, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Adjointe au Chef du Bureau des procédures d'intérêt public à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Brigitte VINCENT, Secrétaire administrative de classe supérieure, au sein du Bureau des procédures d'intérêt public à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Natacha PATIES, Secrétaire administrative de classe normale, Adjointe au Chef du Bureau des investissements et des finances, à compter du 16 février 2012,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Cécile LAVEDRINE, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Bureau du conseil aux collectivités locales et du contrôle de légalité,

VU la décision d'affectation du 15 novembre 2012 nommant Mme Françoise MATIGOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du bureau des investissements et des finances, à compter du 2 janvier 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à **M. Pierre MÉDOC**, Directeur du développement local, pour signer toute correspondance courante entrant dans le cadre de son service ainsi que les ordres de paiement des avances sur le produit des impositions revenant aux collectivités locales, à leurs établissements publics et à des organismes divers, les arrêtés portant retrait d'engagement pour des sommes inférieures à 500 €, les accusés de réception concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux, les arrêtés de paiements et tout autre document entrant dans le cadre de ses attributions pour assurer la gestion des UO23.

Sont exclus de la présente délégation :

- les autres arrêtés,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MÉDOC**, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- **M. Thierry REMUZON**, Chef du Bureau des procédures d'intérêt public, pour signer toute correspondance courante relevant de ses attributions à l'exception des arrêtés et des lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine de l'Assemblée Départementale.
- **Mme Françoise MATIGOT**, Chef du Bureau des investissements et des finances, pour signer tout document relevant des attributions de ce bureau ainsi que les ordres de paiement des avances sur le produit des impositions revenant aux collectivités locales, à leurs établissements publics et à des organismes divers, les arrêtés portant retrait d'engagement pour des sommes inférieures à 500 €, les accusés de réception concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux y compris les arrêtés de paiements.
- **Mme Cécile LAVEDRINE**, Chef du Bureau du conseil aux collectivités locales et du contrôle de légalité, à l'effet de signer les correspondances courantes, les bordereaux d'envoi et les ampliations d'arrêtés relevant de la compétence du Bureau du conseil aux collectivités locales et du contrôle de légalité.

**Article 3** : En cas d'absence simultanée de **M. Pierre MÉDOC** et de **M. Thierry REMUZON**, Chef du Bureau des procédures d'intérêt public, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par **Melle Nadine COURTAUD**, Adjointe au Chef du Bureau des procédures d'intérêt public, à l'effet de signer les correspondances courantes, bordereaux d'envoi et ampliations d'arrêtés relevant de la compétence du Bureau des procédures d'intérêt public.

En cas d'absence simultanée de **M. Thierry REMUZON** et de **Mlle Nadine COURTAUD**, la délégation de signature qui leur est consentie, est exercée par **Mme Brigitte VINCENT**.

**Article 4** : En cas d'absence simultanée de **M. Pierre MÉDOC** et de **Mme Françoise MATIGOT**, Chef du Bureau des investissements et des finances, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par **Mme Natacha PATIES**, Adjointe au Chef du Bureau des investissements et des finances.

**Article 5** : En cas d'absence simultanée de **M. Pierre MÉDOC**, d'un chef de bureau et de l'adjoint à ce même chef de bureau, la délégation de signature est exercée, pour le bureau concerné, par le chef de bureau présent dans la direction, le plus ancien dans le grade et dans l'emploi.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-04 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 7** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur du développement local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-07

### **Arrêté donnant délégation de signature à Mme Françoise MATIGOT, Chef du bureau des investissements et des finances**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°  
donnant délégation de signature à Mme Françoise MATIGOT,  
Chef du Bureau des investissements et des finances**

**LA PREFETE DE LA CREUSE  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009, modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-03 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à Mme Françoise MATIGOT, Chef du Bureau des investissements et des finances,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Natacha PATIES, Secrétaire administrative de classe normale, Adjointe au Chef du Bureau des investissements et des finances à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Christine GRANE, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au sein du Bureau des investissements et des finances à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Lydie GRANDET, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, au sein du Bureau des investissements et des finances à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Martine PEYROT, Adjoint administratif principale 2<sup>ème</sup> classe, au sein du Bureau des investissements et des finances à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 15 novembre 2012 nommant Mme Françoise MATIGOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du bureau des investissements et des finances, à compter du 2 janvier 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,



## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à **Mme Françoise MATIGOT**, Chef du Bureau des investissements et des finances, pour assurer le visa de la Préfète sur les actes de gestion interministériels relevant des différents programmes budgétaires placés sous la responsabilité de la Préfète.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise MATIGOT**, Chef du Bureau des investissements et des finances, la délégation est accordée à **Mme Natacha PATIES**, à **Mme Lydie GRANDET**, à **Mme Martine PEYROT** et à **Mme Marie-Christine GRANE**.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-03 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 4** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Chef du Bureau des investissements et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-08

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Jean-Michel BERGEAL, Chef du Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Jean-Michel BERGEAL,**  
**Chef du Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-08 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel BERGEAL, Chef du Secrétariat Général aux Affaires Départementales,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Jean-Michel BERGEAL, Attaché principal d'administration, Chef du Secrétariat général aux affaires départementales, Chargé de mission « Territoire », à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Laurence CHAINTRON, Attachée principale d'administration, Chargée de mission « Cohésion Sociale » au sein du Secrétariat général aux affaires départementales à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Colette BETOUX, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe chargée du greffe interministériel au sein du Secrétariat général aux affaires départementales à compter du 16 février 2012,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Michel BERGEAL**, Chef du Secrétariat général aux affaires départementales, Chargé de mission « Territoire », à l'effet de signer les correspondances courantes, les ampliations d'arrêtés préfectoraux, les copies conformes, les lettres de transmission et de convocations aux réunions.

Sont exclus de la présente délégation :

- les arrêtés,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel BERGEAL**, Chef du Secrétariat général aux affaires départementales, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée dans la limite de ses attributions respectives par **Mme Laurence CHAINTRON**, Chargée de mission « cohésion sociale » au sein du Secrétariat général aux affaires départementales.

**Article 3** : En cas d'absence simultanée de **M. Jean-Michel BERGEAL** et de **Mme Laurence CHAINTRON**, la délégation de signature qui leur est consentie, est exercée par **Mme Colette BETOUX**, Adjointe chargée du greffe interministériel au sein du Secrétariat général aux affaires départementales.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-08 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 5** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Chef du Secrétariat général aux affaires départementales sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-09

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013

**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU,**  
**Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-07 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Marcel MOREAU, Attaché d'administration, Chef du Services des ressources humaines et des mutualisations interministérielles à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Marie-Noëlle ANGERS, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du Services des ressources humaines et des mutualisations interministérielles à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Nadine LABARRE, Secrétaire administrative de classe normale, Responsable du Service départemental d'action sociale à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Nadine DECHORGNAT, Secrétaire administrative de classe supérieure, Responsable de la section ressources humaines à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Christine GRANDET, Secrétaire administrative de classe normale, section ressources humaines, à compter du 16 février 2012, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Florence JOUANNY, Adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, section budget, maintenance et mutualisations, à compter du 16 février 2012, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Christine NGO NAINOB, Adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe, section budget, maintenance et mutualisations, à compter du 16 février 2012, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à **M. Marcel MOREAU**, Chef du Bureau des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, pour signer toute correspondance courante entrant dans le cadre de son service et tout autre document entrant dans le cadre de ses attributions pour assurer :

- la gestion de l'UO23 (programme 307)
- la gestion du centre de coût « Préfecture » : programme 333.

Sont exclus de la présente délégation :

- les autres arrêtés,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale.

**Article 2** : En cas d'absence de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources et des mutualisations interministérielles et Responsable de la section budget maintenance et mutualisations, pour signer tout document relevant des attributions de ce service et pour assurer la gestion de l'UO23 du programme 307 ainsi que la gestion du centre de coût « Préfecture » du programme 333 et des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

En cas d'absence simultanée de **M. Marcel MOREAU** et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, délégation de signature est donnée à **Mme Florence JOUANNY**, pour la gestion de l'UO du programme 307 ainsi que la gestion du centre de coût « Préfecture » du programme 333 et des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216 et à **Mme Christine NGO NAINOB**, pour assurer la fonction d'approvisionneur acheteur (validations dans NEMO).

**Article 3** : En cas d'absence simultanée de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, **Mlle Florence JOUANNY**, reçoit délégation à l'effet de signer tout document dans la limite de ses attributions.

**Article 4** : En cas d'absence de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, délégation de signature est donnée à **Mme Nadine DECHORGNAT**, Responsable de la section des ressources humaines, pour signer tout document relevant des attributions de cette section et à **Mme Christine GRANDET**, pour assurer la gestion du centre de coût PRFML02023 ressources humaines du programme 307.

**Article 5** : Délégation de signature permanente est également donnée à **Mme Nadine LABARRE**, à l'effet de signer toutes les correspondances courantes entrant dans le cadre des attributions du Responsable du Service départemental d'action sociale et la gestion des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

**Article 6** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-07 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 7** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE

## Arrêté n°2013238-10

### **Arrêté donnant délégation de signature à M. Fabien FAURE, Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Creuse sur le périmètre RÉATE**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat Général  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

**Signataire :** La Préfète de La Creuse

**Date de signature :** 26 Août 2013



**Arrêté n°**  
**donnant délégation de signature à M. Fabien FAURE,**  
**Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information**  
**et de communication de la Creuse sur le périmètre RÉATE**

**LA PREFETE DE LA CREUSE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 31 janvier 2013 nommant Mme Dominique-Claire MALLEMANCHE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de Grasse (classe fonctionnelle II), Préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 10 juin 2003 portant nomination de M. Fabien FAURE, en qualité d'inspecteur - élève des systèmes d'information et de communication modifié par l'arrêté du 31 octobre 2003,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2009, modifiée le 8 septembre 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012003-03 du 3 janvier 2012 portant modification du périmètre, de l'organisation et des missions du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012009-03 du 9 janvier 2012 portant nomination du chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Creuse sur le périmètre Réate,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013056-09 du 25 février 2013 donnant délégation de signature à M. Fabien FAURE, Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Creuse sur le périmètre RÉATE,

PREFECTURE DE LA CREUSE - PLACE LOUIS LACROCQ - BP 79 - 23011 GUERET CEDEX

☎ 05.55.51 58 00 - FAX : 05 55 51.58 47 - Site WEB : [www.creuse.pref.gouv.fr](http://www.creuse.pref.gouv.fr)

U:\Secretariat general aux affaires départementales\Pole Coordination et Developpement\Dossier commun du PCD\DELEGATIONS DE SIGNATURE\PREFECTURE - sous PREF\DS  
arrivée SG 26 08 2013\SIDSIC - M. FAURE .doc

**VU** la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Fabien FAURE, Ingénieur des Systèmes d'information et de communication, Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à compter du 16 février 2012,

**VU** la décision d'affectation du 27 mars 2013 nommant M. Nicolas BOISSON, Technicien des Systèmes d'information et de communication, au Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. Fabien FAURE**, Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication de la Creuse sur le périmètre Réate, à l'effet de signer les correspondances courantes du service et assurer la gestion courante du centre de coût PRFML03023 SIC, expression des besoins hors plate-forme CHORUS.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabien FAURE**, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par **M. Nicolas BOISSON** (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013), pour les correspondances courantes afférentes à la section informatique.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n° 2013056-09 du 25 février 2013 susvisé est abrogé.

**Article 4** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Chef du Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 26 août 2013

La Préfète

Signé : Dominique Claire MALLEMANCHE